

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 7 MARS 2016**

**Délibération n° D-2016-76**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 01/03/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 14/03/2016

Inscription de chemins de randonnées au Plan Départemental  
des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Alain GRIPPON, ayant donné pouvoir à Madame Dominique JEUFFRAULT

**Excusés :**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

**Direction Espaces Publics**

**Inscription de chemins de randonnées au Plan  
Départemental des Itinéraires de Promenade et de  
Randonnée**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n°83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ayant confié aux départements le soin d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), après avis des communes conformément à la circulaire ministérielle du 30 août 1988, prise en application des articles 56 et 57 de la loi précitée ;

Vu le Code de l'environnement pris en son article L.361-1;

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4 ;

Vu la délibération n° 30 du 6 décembre 2010 par laquelle la Commission permanente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres a approuvé un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) partiel ;

Il s'avère que la mise en place du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux mais aussi de garantir la continuité des itinéraires de randonnée. C'est un outil efficace pour gérer et améliorer les réseaux d'itinéraires dans le respect de l'environnement. C'est également une opportunité pour mieux organiser la pratique et valoriser les territoires.

L'inscription d'un itinéraire au PDIPR le protège juridiquement, il est donc opposable aux tiers en cas de projets pouvant menacer la pratique ou en modifier les caractéristiques.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- donner un avis favorable quant à l'établissement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, dont la maîtrise est assurée par le Conseil Départemental

- au regard du projet d'un itinéraire piétonnier passant par les communes de Niort, Sciecq et Echiré, inscrire pour la commune de Niort :

- . le chemin des pêcheurs ainsi que son prolongement jusqu'à l'arrière du Château de Chantemerle
- . le chemin de Compère

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY